

AIDE JURIDICTIONNELLE

Afin d'apporter une réponse rapide à votre demande d'assistance par un professionnel du droit, les dossiers d'aide juridictionnelle (AJ) peuvent être vérifiés à la Maison de la Justice et du Droit (sur RDV).

Pour télécharger le dossier de demande d'AJ rdv sur www.justice.fr ou en scannant le QR code suivant :



HORAIRES

Lundi	09h00-12h00 / 14h00-17h00
Mardi	09h00-12h00 / 14h00-17h00
Mercredi	09h00-12h00 / 14h00-17h00
Jeudi	09h00-12h00 / 14h00-17h00
Vendredi	09h00-12h00 / 14h00-17h00

ACCÈS



le Polynôme
25 avenue de Constantine
38100 Grenoble



*(Emprunter la passerelle au-dessus
des voies de tram, puis le passage
sous la bourse du travail)*

CONTACTS

@ : mjd-grenoble@justice.fr



04.38.49.91.50

Maison de la **JUSTICE** et du **DROIT**



de Grenoble



CDAD 38



Permanences GRATUITES à la MJD de Grenoble

(sur RDV*)

Accès au droit



GREFFIER

par téléphone ou sur RDV



AVOCAT (sur RDV*)

Droit du travail

Droit des personnes/famille

Droit général



NOTAIRE (sur RDV*)



FRANCE VICTIMES 38 GRENOBLE (sur RDV*)

Règlement Amiable



CONCILIATEURS DE JUSTICE (sur RDV*)

Dans le cadre d'un litige civil (consommation,
voisinage, loyers, contrat...)



DÉLÉGUÉ(E) DU DÉFENSEURS DES DROITS (sur RDV*)

Dans le cas de difficultés d'un usager dans
ses relations avec le service public



MÉDIATION PÉNALE

La médiation pénale est une alternative aux
poursuites, ordonnée par le procureur de la
République, suite à un dépôt de plainte

Autres permanences



C.S.A.A.V.I (sur RDV*)

soins psychothérapeutiques des auteurs
de violences conjugales.

Prise de RDV au 04 76 44 94 15



S.C.J.E

Service de contrôles judiciaires et
d'enquêtes

Contacts :

Mme SOULARD : 06 72 97 79 59

Mme CHATTI : 06 08 27 57 27

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Matin

Droit du travail

Droit des personnes/famille
2 x par mois

Après-Midi

France Victimes 38
Grenoble

Notaire
2 x par mois

Droit général

*Pour prendre RDV, appeler le 04 38 49 91 50 une semaine à l'avance à 09h00.